

# Crise sanitaire : conditions d'accueil des étudiants et chercheurs internationaux à la rentrée 2021

Le 30 septembre 2021



**Le ministère de l'enseignement supérieur a publié le 6 juillet une circulaire de rentrée statuant sur les conditions d'entrée sur le territoire français des étudiants et chercheurs sur le territoire.**

La nouvelle instruction « frontières » du Premier ministre en date du 19 mai 2021 abroge celle du 22 février 2021 et fixe le nouveau cadre applicable pour l'entrée sur le territoire des étudiants internationaux.

Selon votre pays d'origine et votre situation vaccinale, les procédures qui s'appliquent pour venir en France sont différentes. Pour plus d'information, veuillez-vous renseigner auprès du consulat de France ou de l'Espace Campus France de votre pays de résidence.

Une présentation synthétique du cadre en vigueur à ce jour est disponible ☞ [ici](#).

La circulaire est disponible en téléchargement ☞ [à ce lien](#).